LE CHASSEUR HAUT-MARNAIS

n°89
Juin 2025

Revue trimestrielle de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne

ÉDITORIAL

LA VIE DE LA FÉDÉ

4-5 • Ce que votre FDC a fait pour vous ce printemps
6 • Portrait

ACTU DÉPARTEMENTALE

7-9 • Résultats de l'Assemblée Générale 2025
10 • Tarifs 2025/2026 du permis de chasser
10 • Assurance chasse RC et chiens
11-12 • Nature et Chasse en Fête les 7 & 8 juin 2025
13 • Formation chasse à l'arc
14 • Chasse à l'approche du sanglier, une nécessité
18-19 • Les Journées de la Nature Propre 2025
20 • Les chasseurs au secours de la biodiversité
21 • Usage des talkies-walkies à la chasse
22 • Inscrivez-vous au Cinématir et perfectionnez votre tir
23 • L'Ouette d'Egypte
24 • Réseau loup lynx - Nous avons besoin de vous !

LE DOSSIER DU MOIS

15-17 • Montants des dégâts par commune Saison 2023/2024

EN DIRECT DES TERRITOIRES

25 • Un jeune cerf victime de sa gourmandise

© FDC52

© FDC 52

LE COIN DES ASSOCIATIONS

28 • Action positive des Gardes-Chasse Particuliers
29 • À la Rencontre de Raphaël Cheron, Président de l'ASCA 52

FIL ROUGE

28 • Liste des conducteurs agréés UNUCR 52
29 • Faisons confiance à notre chien

LA RECETTE DE LA FÉDÉ

30 • Hot-Dog de sanglier

LES BRÈVES

31 • Dates à retenir

Directeur de la publication :
M. Thomas CORVASCE Président de la Fédération.
Dépôt légal 2075 - ISSN : 0981-8871
Numéro de CPPAP 0525 G 88877
Rédaction et administration :
Siège de la Fédération
16 rue des Frères Parisot - BP 40137 - 52004 CHAUMONT CEDEX
Tél. 03 25 03 60 60 - Fax 03 25 32 12 59

E-Mail : technique@fdc52.fr
www.fdc52.fr
N° INSS 1250-4408
Photo de couverture : FDC 52
Crédits photos : FDC 52, D. GEST
Conception : Studio graphique de l'Est Agricole et Viticole et du Paysan du Haut-Rhin
Imprimé par : RECTOVERSO - 51470 SAINT MEMMIE - 03 26 63 20 36

© TC

Comme un air de déjà-vu… et pourtant, une nouvelle saison débute !

À peine avons-nous refermé la précédente que la suivante s'ouvre déjà, pleine de promesses et d'actions.

Sur le terrain, vous avez été nombreux à solliciter des clôtures pour prévenir les dégâts. Certains ont effectué des tirs de protection, d'autres sont déjà à l'affût aux premières heures du jour. Dès le 1er juin, la chasse à l'approche permettra de renouer avec notre passion, tout en jouant un rôle essentiel dans la limitation des dégâts aux cultures. Sortez régulièrement sur les parcelles sensibles : chaque action compte ! Concernant le sanglier, le Conseil d'Administration a décidé de reconduire une mesure appréciée : tous les bracelets utilisés entre le 1er juin et le 15 août ne seront pas pris en compte dans la facture de contribution dégâts pour la saison en cours.

Côté Fédération, tout est en place. Les différentes Commissions ont défini les enjeux de gestion pour cette nouvelle saison, les formations permis de chasser et sécurité en battue sont en pleine activité, et l'Assemblée Générale a donné le cap. Une fois encore, les chasseurs haut-marnais ont montré leur volonté de responsabilisation en validant un financement basé sur le bracelet sanglier mutualisé à un tarif raisonnable de 30 €, et la contribution dégâts par UG qui complète dans une logique de responsabilisation.

Cette année revêt un caractère particulier : votre Fédération fête ses 100 ans ! Un siècle d'évolution que nous célébrerons ensemble le **20 septembre 2025**, lors d'un événement exceptionnel, avec un repas digne des banquets gaulois (réservation obligatoire).

Entre deux saisons de chasse, ne manquez pas **Nature et Chasse en Fête**, les **7 et 8 juin prochains** pour sa 3e édition. L'exposition des trophées de cerfs investira la salle d'apparat du **Château du Grand Jardin à Joinville**, tandis que près de 70 exposants animeront les jardins pour le plus grand plaisir de tous. Le **village des chiens** au cœur du parc, les **animations musicales** et les nombreuses activités raviront petits et grands tout le week-end. L'entrée et les animations sont **gratuites**, et une restauration sur place vous permettra de passer un moment convivial et festif.

Nous espérons vous y retrouver nombreux !

Très bonne ouverture à tous, sous le signe de la découverte, de l'émotion et de la passion. N'oublions jamais que la convivialité, le partage et la sécurité sont les piliers de notre pratique. Notre chasse est belle : à nous d'en être les meilleurs ambassadeurs auprès du grand public.

Le Président,
Thomas CORVASCE

Ce que votre fédé Haut-Marnaise a fait pour vous ce printemps

MARS

- Instruction des plans de chasse : 1 500 demandes de plan de chasse – Vérification – densités
- Gestion des dossiers de dégâts : déclarations, expertises provisoires
- Permis de chasser 1ère session : traitement des dossiers d'inscription, formation théorique : 71 candidats – 2 jours de formation, 3 administrateurs, 2 techniciens, 1 secrétaire
- "Chasse et Nature en fête" à Joinville – Organisation avec les exposants, sécurité, communication
- Haies : plantations, prospection
- Comptages cerfs
- Service adhérent avec réponse aux questions plan de chasse
- Animations scolaires
- Travail sur les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse
- Préparation carnet d'ouverture 2025/2026

▲ Examen du permis de chasser © FDC 52

- Préparation du Chasseur Haut-Marnais de Juin 2025
- Préparation de l'Assemblée Générale
- 9 réunions CLC SAI organisées
- Préparation du plan de chasse lièvre
- 5 réunions de pré AG
- Opérations J'aime la Nature Propre

AVRIL

▲ Opération J'aime la Nature Propre à Andelot © FDC 52

- Permis de chasser : traitement des dossiers d'inscription. Formation pratique 1ère session : 3 jours de formation, 6 techniciens, 3 bénévoles, 1 secrétaire : 63 candidats. Formation pratique complémentaire : 35 candidats – 1 jour de formation, 2 techniciens, 1 bénévole, 1 secrétaire. Examen du permis 1ère session 63 candidats : 3 jours d'examen, 2 Inspecteurs du Permis de Chasser, 3 techniciens, 3 bénévoles, 1 secrétaire. Formation théorique 2e session : 3 administrateurs, 2 jours de formation, 2 techniciens, 1 secrétaire : 54 candidats
- Formation à l'arc de 13 chasseurs
- Gestion des dossiers de dégâts : déclarations, expertises provisoires
- Paiement des dossiers dégâts 24/25 et 1ère récolte 25/26
- Préparation du plan de chasse lièvre
- Travail sur les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse
- 17 réunions CLC SAI organisées
- Assemblée générale
- "Chasse et Nature en fête" à Joinville – Organisation avec les exposants, sécurité, communication
- Préparation carnet d'ouverture 2025/2026
- Préparation du Chasseur Haut-Marnais Juin 2025
- Instruction des plans de chasse : 1 500 demandes de plan de chasse – Vérification – densités
- Formation décennale sécurité
- 24 personnes formées à la formation 1er secours aux chiens

MAI

- Plan de chasse : retour des avis des partenaires, prise des décisions fédérales pour les 1 500 demandeurs cervidés et sanglier = 3 000 décisions
- Travail et étude des demandes de mutualisation
- Gestion des dossiers de dégâts : déclarations, expertises provisoires
- Permis de chasser : traitement des dossiers d'inscription. Formation pratique 2e session : 60 candidats - 3 jours de formation, 6 techniciens, 3 bénévoles, 1 secrétaire - formation pratique complémentaire : xx candidats – 1 jour de formation, 2 techniciens, 1 bénévole, 1 secrétaire. Examen du permis 2e session 60 candidats : 3 jours d'examen, 2 Inspecteurs du Permis de Chasser, 3 techniciens, 3 bénévoles, 1 secrétaire
- Préparation de l'ouverture du guichet unique
- Service adhérent avec questions plan de chasse
- Finalisation du carnet d'ouverture 2025/2026
- Finalisation du Chasseur Haut-Marnais Juin 2025
- Formations décennales sécurité
- "Chasse et Nature en fête" à Joinville – Finalisation

▲ © L'Esperluette communication

Portrait

Charlette Chandosné, Directrice - Une passion innée pour la chasse et la nature

Originaire d'Orléans, Charlette Chandosné grandit dans une famille de chasseurs. Elle parcourt les 4 coins de la France pour ses études et y découvre des modes de chasse très différents. Diplômée en sciences de l'environnement et agronomie, elle découvre très tôt sa vocation lors de stages sur le chevreuil au CEMAGREF (aujourd'hui IRSTEA) puis dans les fédérations des chasseurs.
Elle occupe pendant 10 ans le poste de directrice à la Fédération Régionale des Chasseurs de Franche-Comté, avant de revenir au contact du terrain en Haute-Marne en 2013, où elle s'épanouit pleinement.

Si ses débuts ont nécessité de "faire ses preuves", Charlette estime aujourd'hui que sa position de femme est un atout pour dialoguer avec les chasseurs ou les partenaires ruraux.

© Charlette Chandosné

Elle met aussi en lumière les valeurs de transmission et de respect qui accompagnent la pratique cynégétique. Militante pour une chasse moderne et responsable, elle déplore les stéréotypes médiatiques et milite pour une meilleure communication autour des actions positives des chasseurs. Pour elle, écologie et chasse sont profondément liées : "On ne peut pas préserver la nature sans ceux qui la vivent au quotidien."

Elle travaille avec toute l'équipe fédérale pour mettre en œuvre de nombreux projets qui donnent du sens à la chasse et aux actions des chasseurs. Elle met en musique les projets politiques du Conseil d'Administration, elle coordonne les projets environnementaux, la communication, la comptabilité mais aussi veille à la bonne gestion des espèces et des aménagements.

Charlette espère que les générations futures, à commencer par sa fille, pourront évoluer dans un monde rural respecté, où la chasse sera comprise comme un pilier de la biodiversité ordinaire.

Résultats de l'Assemblée Générale 2025

Le Conseil d'Administration de la FDC 52 a organisé l'Assemblée Générale statutaire annuelle le vendredi 25 avril à partir de 18 h à la Salle des Fêtes de Semoutiers pour la lecture des documents afférents à l'ordre du jour.

Les échanges ont encore été riches lors des 5 réunions de pré AG qui ont réuni plus de 400 personnes entre le 4 et le 17 mars.
Le vote électronique s'est tenu du vendredi 25 avril 2025 de 18 h au mardi 29 avril 2025 minuit avec 1 650 voix exprimées.
Le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2024, les bilans financiers 2023/2024, les rapports de la commissaire aux comptes ont été approuvés à une large majorité.
Les 2 résolutions présentées ont été validées.
Les propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2025/2026 ont été également entérinées avec 1 557 voix (contre : 44 voix et abstention : 49 voix).

Ces dates devront être confirmées par arrêté préfectoral après avoir été débattues en CDCFS.

Les différents tarifs ont été arrêtés :

Timbres
Timbre fédéral **: 89.00 €**
Timbre fédéral temporaire - 9 jours : **44.00 €**
Timbre fédéral temporaire - 3 jours : **22.00 €**

Prix des bracelets cervidés et sanglier
CEM : **380 €**
CEF : **125 €**
CEFJ : **100 €**
CHI : **20 €**
DAI : **25 €**
MOI : **25 €**
SAI : **30 €**
Brac parc/enclos : **10 €**

Contrat de services :
Bois / Plaine : 0.10 € / ha
et Etang : 0.50 € / ha
Adhésion territoire : tarifs reconduits à l'identique par rapport à 2024/2025
La proposition de modification du règlement intérieur de la FDC 52 a été validée avec 1 345 voix pour, 42 contre et 263 absentions.

Financement des dégâts
C'est la proposition 1 du bracelet à 30 € qui a été retenue avec 853 voix, contre 477 voix pour la proposition 2 du bracelet à 25 €, 302 voix pour la proposition 3 du bracelet à 30 € avec une taxe à l'ha pondéré 25-26 et 57 contre.

CENTRE D'AUDITION FAHYS
Audioprothésiste diplômé d'Etat
Partenaire de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne
PROTECTIONS AUDITIVES SUR-MESURE
Remise de 10% accordée sur certains modèles sur présentation de la validation du permis de chasser 52
« POINT SANTE »
30 Route de Dijon
52200 SAINTS-GEOSMES
Tel. 03.25.88.05.55
6 Place de la Résistance
52000 CHAUMONT
Tel. 03.25.01.90.60
Lundi de 14h00 à 18h30
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

Ci-dessous les contributions territoriales dégâts pour 2025/2026.

Zone	Base de calcul 25/26 sur 1ère attribution 23/24	Zone	Base de calcul 25/26 sur 1ère attribution 23/24	Zone	Base de calcul 25/26 sur 1ère attribution 23/24
ARC CARREFOUR	0 €	ENCLOS	0 €	L'ETOILE -27	0 €
ARC DANCEVOIR	26.07 €	FAYL BILLOT	83.82 €	L'ETOILE -VOIVRES	23.05 €
ARC GIC	0 €	JOINVILLE	75.03 €	LIFFOL	0 €
ARC ORMANCEY	22.00 €	LANGRES	48.63 €	LIFFOL-ILLOUD	0 €
AUBERIVE	94.34 €	LE DER - ANGLUS	165.24 €	MOIRON	81.71 €
BOLOGNE	14.75 €	LE DER - GRAND DER	78.15 €	MONTIGNY-37	0 €
BOURBONNE	58.01 €	LE DER - HERONNE	27.31 €	MONTIGNY -52-54	0 €
BOURMONT	104.02 €	LE DER - HORRE	0 €	NOGENT	0 €
CHANCENAY	42.90 €	LE VAL	40.96 €	ORMOY	60.57 €
CHAUMONT	40.12 €	LES DHUITS - 31	10.40 €	POISSONS - CHEVILLON	43.01 €
CIREY/BLAISE	0 €	LES DHUITS - BOIS DES TEMPLIERS	0 €	POISSONS - CUL DU CERF	0 €
CORGEBIN	38.84 €	LES DHUITS - BOIS GENARD / ORGES	172.84 €	POISSONS - GIC	15.58 €
ECOT	30.00 €	LES DHUITS - CIRFONTAINES	0 €	VILLARS EN AZOIS	3.90 €

Bilan de l'Association au 30/06/2024

Charges en €	GLOBAL FDC HAUTE MARNE		SERVICE GENERAL		SERVICE DEGATS DE GIBIER	
	2023/24 B	2023/24 R	2023/24 B	2023/24 R	2023/24 B	2023/24 R
Achats	2 225 700,00	**1 299 989,84**	56 840,00	**135 257,83**	2 168 860,00	**1 164 732,01**
Services extérieurs	111 450,00	**126 095,30**	165 300,00	**89 505,51**	41 150,00	**36 589,79**
Autres services extérieurs	415 700,00	**390 120,14**	168 105,00	**217 971,35**	247 595,00	**172 148,79**
Impôts, taxes et versements ass.	49 392,00	**47 015,47**	31 885,00	**31 421,53**	17 507,00	**15 593,94**
Charges de personnels	663 160,00	**711 059,45**	405 055,00	**452 020,44**	258 105,00	**259 039,01**
Autres charges de gestion courante	210 197,00	**163 886,23**	109 997,00	**72 815,83**	100 200,00	**91 070,40**
Charges financières	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	**835,00**	-	**835,00**	-	-
Dotations aux amort. et aux prov.	88 308,00	**179 770,72**	57 149,00	**175 529,09**	31 159,00	**4 241,63**
Impôts sur les bénéfices	-	**13 149,00**	-	**7 407,00**	-	**5 742,00**
TOTAL	3 763 907,00	**2 931 921,15**	994 331,00	**1 182 763,58**	2 864 576,00	**1 749 157,57**

Produits en €	GLOBAL FDC HAUTE MARNE		SERVICE GENERAL		SERVICE DEGATS DE GIBIER	
	2023/24 B	2023/24 R	2023/24 B	2023/24 R	2023/24 B	2023/24 R
Ventes	2 163 405,00	**2 389 273,15**	59 700,00	**78 822,90**	2 103 705,00	**2 310 450,25**
Subventions de fonctionnement	227 137,00	**1 043 462,73**	243 902,00	**278 122,11**	90 855,00	**765 340,62**
Autres produits de gestion courante	600 600,00	**693 270,43**	600 600,00	**693 270,43**	-	-
Produits financiers	-	**80 421,79**	-	**39 376,48**	-	**41 045,31**
Produits exceptionnels	-	**5 500,00**	-	**5 500,00**	-	-
Reprise amortissement et provisions	-	**104 512,02**	-	**104 512,02**	-	-
Transferts de charges	96 610,00	**21 561,93**	102 298,00	**21 561,93**	-	-
TOTAL	3 087 752,00	**4 338 002,05**	1 006 500,00	**1 221 165,87**	2 194 560,00	**3 116 836,18**

en €	GLOBAL FDC HAUTE MARNE		SERVICE GENERAL		SERVICE DEGATS DE GIBIER	
	2023/24 B	2023/24 R	2023/24 B	2023/24 R	2023/24 B	2023/24 R
Total charges	3 763 907,00	**2 931 921,15**	994 331,00	**1 182 763,58**	2 864 576,00	**1 749 157,57**
Total produits	3 087 752,00	**4 338 002,05**	1 006 500,00	**1 221 165,87**	2 194 560,00	**3 116 836,18**
RESULTAT	- 676 155,00	**1 406 080,90**	12 169,00	**38 402,29**	- 670 016,00	**1 367 678,61**

Le budget prévisionnel 2025-2026 de la proposition validée en AG est le suivant :

			GLOBAL FDC 52 budget	SERVICE GENERAL **budget**	SERVICE DEGATS **budget**
N° comptes		Intitulés des comptes	**2025/2026**	**2025/2026**	**2025/2026**
ACHATS	indemnisation degats, au, Elec, Carbu, fournitures, baches, plants, clotures...	total comptes 60	**1 737 240**	**69 340**	**1 667 900**
SERVICES EXTERIEURS	Loc mobilière et immo, entretiens, assurances, docs...)	total comptes 61	**210 835**	**167 335**	**43 500**
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	communication, CHM, Frais deplact, réceptions, téléphone, affranchissements, cotisations	total comptes 62	**421 900**	**216 955**	**204 945**
	ECOCONTRIBUTION		**60 500**	**60 500**	**0**
IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES		total comptes 63	**53 490**	**34 473**	**19 017**
CHARGES DE PERSONNEL		total comptes 64	**813 514**	**441 577**	**371 937**
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	subv, D&I, projet asso, Ecocontrib	total comptes 65	**138 700**	**38 500**	**100 200**
CHARGES FINANCIERES		total comptes 66	**0**	**0**	**0**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		total comptes 67	**0**	**0**	**0**
DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS		total comptes 68	**102 601**	**59 667**	**42 933**
IMPOT SUR LES BENEFICES		total comptes 69	**13 200**	**7 500**	**5 700**
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES			**3 551 980**	**1 095 847**	**2 456 132**
VENTES	matériels (gilets, signalisation,...)	reste comptes 70	**70 900**	**60 400**	**10 500**
	contribution terraitoriale Gd Gibier	701150	**666 636**	**0**	**666 636**
	timbre GG	701100	**14 750**	**0**	**14 750**
	Dispositifs de marquage	701300	**787 800**	**0**	**787 800**
	prix materiel bracelets	706200	**154 600**	**0**	**154 600**
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	Etat, Cons Dept, Ecocontrib, FNC, prestations)	total comptes 74	**349 697**	**258 842**	**90 855**
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	timbres, D&I, ecocontrib	total comptes 75	**638 171**	**638 171**	**0**
PRODUITS FINANCIERS		total comptes 76	**78 000**	**39 000**	**39 000**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		total comptes 77	**0**	**0**	**0**
REPRISE AMORT. ET PROVISIONS		total comptes 78	**0**	**0**	**0**
TRANSFERTS DE CHARGES		total comptes 79	**97 660**	**97 660**	**0**
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS			**2 858 214**	**1 094 073**	**1 764 141**
RESULTAT			**-693 766**	**-1 775**	**-691 991**

Tarifs 2025/2026 du permis de chasser

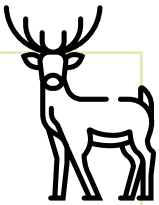

Pour 2025/2026, la validation départementale grand gibier s'élève à 156 € (89 € de cotisation fédérale, 5 € de Timbre Grand Gibier, 49.95 € de redevance Etat, 9 € de droit de timbre et 3.05 € de frais de dossier). Pour une validation nationale, le coût s'élève à 226 € (104.95 € de cotisation fédérale, 56.90 € de part forfaitaire FNC, 49.95 € de redevance Etat, 9 € de droit de timbre et 5.20 € de frais de dossier).

Pour les nouveaux chasseurs ayant obtenu leur permis cette année, la validation nationale s'élève à 68 €.

Toutefois, la validation annuelle ne couvre pas la chasse du sanglier dans les départements de Moselle et d'Alsace (57-67-68). Si vous allez chasser dans ces départements, pensez à vous acquitter en supplément de la contribution "droit local sanglier" s'élevant à 70 € (35 € pour les nouveaux chasseurs).

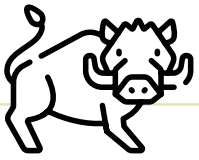

Assurance chasse RC et chiens

Notre partenariat avec M. Yves ROUSSELOT à Chaumont continue. Les garanties restent les mêmes (chasse accompagnée, venaison...).
L'assurance responsabilité civile est à 22 €.
Vous pourrez découvrir cela dans la notice que vous recevrez avec votre bon de commande du permis. Le partenariat sur l'assurance « chiens » est également reconduite avec Groupama via M. Yves Rousselot et Terrasur avec des garanties identiques. Le prix est de 98 € par chien avec un plafond de garantie limité à 600 € par an et par chien, mais limité à 300 € par sinistre avec une franchise de 50 € pour un 1er sinistre, 100 € pour un 2e sinistre et 150 € pour un 3e sinistre.

Pas de limite sur le nombre de chiens à assurer (souscription de 9 mois à 10 ans uniquement).

Nature et Chasse en Fête
Les 7 & 8 juin 2025

La Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne vous invite à une nouvelle édition de “Nature et Chasse en Fête“, un événement incontournable pour les amoureux de la nature et de la chasse, qui se déroulera au Château du Grand Jardin à Joinville, un cadre exceptionnel chargé d’histoire.

Une édition 2025 toujours plus riche en découvertes et en animations !

Après le succès de l’édition précédente qui a rassemblé près de **6 000 visiteurs**, nous vous donnons **rendez-vous les 7 et 8 juin 2025** pour une nouvelle fête placée sous le signe du partage et de la découverte.

Une information pour tous
jhm quotidien

Votre journal départemental suit les traces des chasseurs haut-marnais

Disponible dans nos points de vente et sur jhm.fr

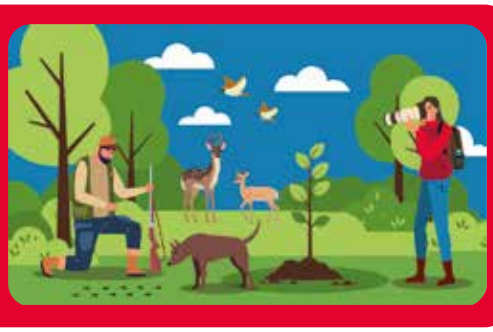

jhm quotidien

Au programme :

- **Grande exposition des trophées de cerfs** récoltés cette saison (**environ 180**), accompagnée d'une exposition artistique de photos et de peintures. Une visite guidée du château et de son patrimoine sera également proposée.
- **Village des chiens**
- **Marché du terroir** : Plus de **70 exposants locaux** (produits gourmands, artisanat, habillement, équipements de chasse et de plein air).

- **Animations pour petits et grands** :
  - **Rallye Nature** pour les enfants, avec ateliers découverte (FDC, ONF, ISNEA, Trufficulteurs, ASCA). Trompes du Vallage.
  - **Jeu de la nature** avec des lots d'artisans locaux à gagner.
  - **Cinématir** : simulation de scènes de chasse avec fusil à caméra gyroscopique.
  - **Ateliers créatifs pour les enfants**

- **Démonstrations et initiations :**
  - **Pêche gratuite** avec la Fédération de Pêche.
  - **Tir à l'arc** avec l'ASCA.

- **Animations musicales** :
  - **Déambulation musicale** avec le collectif artistique **"Les Comètes"** samedi et dimanche.
  - **Concert guinguette** en fin de journée le samedi.
  - **Démonstrations de trompes de chasse** avec **les Échos du Vallage** les samedi et dimanche.

- **Espace restauration** :
  - **Viande de gibier**.
  - **Repas plateau du Chef Thierry HENRIOT** (Chef à Domicile).

Informations pratiques
Dates et horaires :
Samedi 7 juin 2025 : **11h – 20h**
Dimanche 8 juin 2025 : **11h – 19h**
Lieu : Château du Grand Jardin, Joinville

Entrée et animations GRATUITES
Restauration sur place

Nous vous attendons nombreux pour cette **grande fête de la nature et de la chasse**

Chasse à l'arc : nouvelle promotion

Treize candidats se sont retrouvés ce 19 avril dans les installations de la Fédération des Chasseurs, pour la journée de formation obligatoire « Chasse à l'arc » (JFO).

Un parcours relativement simple

C'est un passage obligatoire pour qui veut se lancer dans la pratique de la chasse au moyen de l'arc.
Cette journée n'est pas sanctionnée par un examen, mais par la remise de l'attestation de formation, qui justifiera en cas de contrôle par les services de police, votre légitimité à utiliser un arc pour chasser.
Le permis de chasser n'est pas obligatoire pour passer la formation, mais par contre il l'est pour pouvoir chasser. C'est le permis de chasser classique qui est exigé, il n'y a pas de permis de chasser spécifique pour l'arc, juste cette journée de formation en plus du permis traditionnel.

Une nécessaire formation

En Haute Marne c'est l'Association de Chasseurs à l'Arc qui dispense cette formation. Un programme, élaboré par la Fédération Française des Chasseurs à l'Arc et la Fédération Nationale des Chasseurs est présenté aux stagiaires. Il comporte une partie pratique et une partie théorique.
C'est une journée assez dense, les sujets sont nombreux.
Il est vivement conseillé, après avoir participé à la JFO, de suivre les formations complémentaires, afin d'approfondir les différents thèmes.
Il faut dans un premier temps découvrir le matériel, puis se familiariser avec le fait que l'arc est très efficace, mais à condition de l'utiliser dans les conditions pour lesquelles il a été conçu.
La chasse à l'arc est une chasse de contact, on doit tirer près (quinze mètres maximum), et on doit tirer juste.
C'est en effet par hémorragie que la mort du gibier surviendra. Il ne suffit donc pas que la flèche atteigne son but, il faut qu'elle touche les zones vitales très irriguées qui vont entraîner une hémorragie rapide. Cœur, foie et poumons sont donc les organes que la flèche doit atteindre.

Un mode de chasse exigeant, mais riche en émotions

La chasse à l'arc est donc un mode de chasse exigeant. Le chasseur devra maitriser parfaitement son matériel, donc consacrer du temps à son entraînement. Il devra aussi s'aguerrir aux techniques d'approche ou d'affût, pour concrétiser son action par un tir facile.
C'est là tout le piment de ce mode de chasse. Parvenir à déjouer tous les sens d'un animal sauvage, entrer dans sa zone de sécurité, et parvenir à décocher une bonne flèche est une source de satisfaction que l'on a du mal à imaginer tant que l'on ne l'a pas vécu.
C'est le ressenti que tous les chasseurs à l'arc expriment. Les émotions sont décuplées, et sont à la hauteur de l'investissement nécessaire pour concrétiser une belle action de chasse.
Si ce mode de chasse vous intéresse, venez participer à une formation ! La prochaine aura lieu le 6 septembre à Chaumont.

ASCA 52

▲ Première promotion 2025 © ASCA 52

Chasse à l'approche du sanglier, une nécessité

En Haute-Marne, ce mode de chasse ne suscite guère d'engouement parmi les chasseurs locaux. Les chiffres témoignent d'un faible nombre de prélèvements lors d'une période cruciale, marquée par la sortie des sangliers dans les parcelles de céréales, notamment celles de blés au stade laiteux. Au cours de la saison 2022/2023, seulement 117 sangliers ont été prélevés sur les 15 690 attribués. En 2023/2024, ce chiffre est monté à 252 sur 14 691 attribués.

Les chasseurs haut-marnais privilégient particulièrement les battues aux sangliers durant les mois d'automne et d'hiver. Il est essentiel de demeurer vigilants et responsables pour maintenir une population de gibier raisonnable, tout en exerçant une pression constante afin de limiter les dégâts causés aux cultures.

Les comités locaux de concertation, réunis en mars et avril, ont donné le ton ! Pour les territoires dotés de surfaces de plaine en droit de chasse, des attributions importantes d'approche ont été autoritairement octroyées afin de démarrer la saison dès juin et limiter ainsi des dommages possibles dans les cultures. Il est important de noter que tous les animaux prélevés entre le 1er juin et le 14 août 2025 ne seront pas comptabilisés dans les calculs de contributions dégâts pour les factures à venir.

La chasse à l'approche du sanglier répond également à une demande des agriculteurs dans certains cas. Elle s'avère être un outil précieux à ne pas négliger. Nous tenons à rappeler que toutes les mesures de sécurité liées à vos sorties doivent être rigoureusement respectées (un chasseur par tranche de 100 hectares, calendrier des sorties entre adhérents, vérification des validations de permis de chasser qui sont valides jusqu'au 30 juin, échanges avec les territoires voisins, cartographie des zones de chasse pour sectoriser les sorties, etc.).

Ces échappées sur le terrain demeurent passionnantes. Elles offrent une occasion unique d'observer la faune sauvage et d'analyser les comportements des animaux dans des territoires plus "calmes". Combiner l'utile à l'agréable en vous aventurant sur les bordures de forêt et dans les champs cultivés afin de provoquer un dérangement bénéfique. Un facteur qui échappe souvent à notre contrôle mais qui peut s'avérer décisif pour les dégâts est la météo. Croisons les doigts pour que les moissons se déroulent sous de bonnes conditions et rapidement.

▲ © D. BOURRICARD

Montants des dégâts par commune Saison 2023/2024 *

Commune	Montant payé (€)
AIGREMONT	253,07
AILLIANVILLE	681,13
AIZANVILLE	8 126,13
ALLICHAMPS	1 867,45
ANDELOT BLANCHEVILLE	7 176,68
ANNEVILLE LA PRAIRIE	1 199,65
ARBIGNY SOUS VARENNES	1 802,84
ARBOT	1 125,82
ARC EN BARROIS	36 694,69
ARNANCOURT	2 413,52
ATTANCOURT	1 888,19
AUBEPIERRE SUR AUBE	25 545,78
AUBERIVE	27 199,55
AUJEURRES	3 944,86
AULNOY SUR AUBE	1 408,46
AUTIGNY LE PETIT	337,63
AUTREVILLE SUR LA RENNE	4 605,54
BAILLY AUX FORGES	2 416,77
BAISSEY	285,57
BAY SUR AUBE	8 009,80
BAYARD SUR MARNE	5 422,08
BELMONT	471,69
BEURVILLE	18 909,62
BIESLES	3 854,58
BLECOURT	1 922,82
BLESSONVILLE	3 567,03
BLUMERAY	994,90
BOLOGNE	452,76
BONNECOURT	2 259,24
BOURBONNE LES BAINS	3 216,56
BOURDONS SUR ROGNON	5 604,01
BOURG	511,26
BOURMONT ENTRE MEUSE ET MOUZON	3 363,88
BOUZANCOURT	4 506,63
BRAUX LE CHATEL	6 557,02
BRETHENAY	717,02
BREUVANNES EN BASSIGNY	3 799,07
BRICON	1 823,35
BUGNIERES	3 647,37
CEFFONDS	8 215,71
CELSOY	22,44
CHALANCEY	4 589,62
CHALINDREY	674,73
CHAMPIGNY SOUS VARENNES	914,44
CHAMPSEVRAINE	17 198,25
CHANGEY	298,74
CHANTRAINES	269,50
CHARMES	1 203,82
CHARMES LA GRANDE	6 074,53
CHATEAUVILLAIN	24 554,01
CHATELET SUR MEUSE (LE)	6 618,85
CHATENAY MACHERON	5 137,03
CHATONRUPT SOMMERMONT	4 446,40
CHAUMONT	3 446,04
CHAUMONT LA VILLE	6 855,16
CHEVILLON	11 760,86
CIREY LES MAREILLES	3 005,34
CIREY SUR BLAISE	846,26
CIRFONTAINES EN AZOIS	4 815,99
CIRFONTAINES EN ORNOIS	14 118,38
COHONS	2 386,29
COLMIER LE BAS	502,81
COLMIER LE HAUT	2 664,17
COLOMBEY LES DEUX EGLISES	15 273,74
COUBLANC	6 961,26
COUPRAY	7 869,76
COUR L EVEQUE	4 550,41
COURCELLES EN MONTAGNE	5 459,16
CULMONT	2 759,18
CURMONT	116,47
DAILLANCOURT	3 124,06
DANCEVOIR	6 551,28
DARMANNES	3 476,10
DINTEVILLE	3 654,82
DOMBLAIN	663,26
DOMMARTIN LE SAINT PERE	405,15
DOMREMY LANDEVILLE	10 666,19
DONCOURT SUR MEUSE	2 738,61
DONJEUX	2 274,50

DOULAINCOURT SAUCOURT	4 730,56
ECHENAY	471,94
ECLARON BRAUCOURT SAINTE LIVIERE	9 656,12
ECOT LA COMBE	1 843,36
EFFINCOURT	7 458,88
ENFONVELLE	5 675,75
EPIZON	480,40
ESNOUVEAUX	291,29
EURVILLE BIENVILLE	754,72
FAVEROLLES	5 192,67
FAYL BILLOT	1 883,55
FERRIERE ET LAFOLIE	1 037,87
FLAGEY	575,75
FLAMMERECOURT	2 361,30
FOULAIN	2 382,97
FRAMPAS	11 834,53
FRESNES SUR APANCE	4 308,26
FRONCLES	807,33
GENEVRIERES	3 780,18
GERMAINES	2 521,39
GERMAINVILLIERS	1 363,39
GERMAY	531,16
GERMISAY	603,68
GIEY SUR AUJON	2 094,92
GILLAUME	806,05
GRAFFIGNY CHEMIN	6 815,64
GRENANT	1 278,04
GUDMONT VILLIERS	1 629,35
GUINDRECOURT AUX ORMES	4 481,28
GUINDRECOURT SUR BLAISE	772,09
HACOURT	833,49
HARREVILLE LES CHANTEURS	381,83
HAUTE AMANCE	16 483,47
HEUILLEY LE GRAND	3 592,18
HUMBECOURT	15 096,04
HUMES JORQUENAY	4 479,22
IS EN BASSIGNY	1 050,17
JOINVILLE	2 551,22
JONCHERY	1 856,32
JUZENNECOURT	1 193,25
LACHAPELLE EN BLAISY	4 356,54
LAFERTE SUR AUBE	1 742,89
LANEUVILLE A REMY	2 119,13
LANGRES	263,55
LANQUES SUR ROGNON	396,34
LANTY SUR AUBE	18 084,16
LARIVIERE ARNONCOURT	971,09
LATRECEY ORMOY SUR AUBE	8 675,59
LAVILLE AUX BOIS	3 373,25
LAVILLENEUVE AU ROI	218,74
LECEY	1 787,21
LEFFONDS	10 130,99
LESCHERES SUR LE BLAISERON	3 717,39
LEURVILLE	51,86
LEZEVILLE	2 514,46
LIFFOL LE PETIT	725,95
LOGES (LES)	9 548,29
LONGEAU PERCEY	2 120,40
LOUVEMONT	6 751,74
LUZY SUR MARNE	656,40
MAGNEUX	2 167,49
MAIZIERES	1 570,22
MAIZIERES SUR AMANCE	584,60
MALAINCOURT SUR MEUSE	5 344,92
MARAC	6 388,16
MARANVILLE	1 307,63
MARCILLY EN BASSIGNY	1 396,27
MARDOR	726,06
MAREILLES	1 333,41
MARNAY SUR MARNE	363,49
MATHONS	3 377,95
MELAY	3 951,66
MERTRUD	4 311,22
MEURES	957,62
MONTHERIES	2 087,20
MONTREUIL SUR BLAISE	175,53
MONTREUIL SUR THONNANCE	1 003,53
MONTSAUGEONNAIS (LE)	1 111,11
MORANCOURT	2 601,96
MOUILLERON	249,68
MUSSEY SUR MARNE	1 762,26
NEUILLY SUR SUIZE	1 535,95
NEUVELLE LES VOISEY	580,36
NINVILLE	555,02
NOGENT	1 560,71
NOIDANT CHATENOY	917,66
NOIDANT LE ROCHEUX	538,51
NOMECOURT	10 765,38
NONCOURT SUR LE RONGEANT	350,06
NOYERS	258,40
OCCEY	1 013,81
ORBIGNY AU MONT	4 147,76
ORBIGNY AU VAL	662,74
ORGES	2 460,98

ORMANCEY	3 618,89
ORMOY LES SEXFONTAINES	835,17
ORQUEVAUX	121,50
OSNE LE VAL	3 386,58
OUTREMECOURT	5 842,77
PAILLY (LE)	724,91
PALAISEUL	3 459,32
PANSEY	331,63
PARNOY EN BASSIGNY	31 804,45
PAROY SUR SAULX	2 758,86
PEIGNEY	6 667,01
PERRANCEY LES VIEUX MOULINS	6 195,46
PERROGNEY LES FONTAINES	1 933,71
PIERREMONT SUR AMANCE	3 343,96
PLANRUPT	660,08
POINSENOT	2 010,19
POINSON LES FAYL	889,48
POINSON LES GRANCEY	852,24
PONT LA VILLE	2 387,06
PORTE DU DER (LA)	2 579,28
POULANGY	5 919,50
PRASLAY	4 920,71
PRESSIGNY	9 868,86
RACHECOURT SUR MARNE	2 915,37
RACHECOURT SUZEMONT	619,05
RENNEPONT	1 088,74
REYNEL	2 234,06
RIAUCOURT	2 715,80
RICHEBOURG	25 120,84
RIMAUCOURT	3 547,05
RIVES DERVOISES	32 700,45
RIVIERES LE BOIS	2 605,31
RIZAUCOURT BUCHEY	2 589,29
ROCHES BETTAINCOURT	4 108,00
ROCHES SUR MARNE	1 028,61
ROCHETAILLEE	6 242,72
ROLAMPONT	12 322,63
ROMAIN SUR MEUSE	2 613,90
ROUGEUX	10 850,79
ROUVRES SUR AUBE	15 028,62
RUPT	1 417,70
SAILLY	175,03
SAINT BLIN	741,39
SAINT DIZIER	3 676,02
SAINT LOUP SUR AUJON	6 095,90
SAINT MAURICE	809,38
SAINT VALLIER SUR MARNE	2 292,05
SAINTS GEOSMES	241,81
SAUDRON	620,90
SAULLES	1 568,00
SAULXURES	126,66
SEMOUTIERS MONTSAON	7 033,06
SERQUEUX	940,41
SEXFONTAINES	8 156,03
SILVAROUVRES	2 252,30
SOMMERECOURT	9 043,12
SOMMEVOIRE	4 996,92
SOULAUCOURT SUR MOUZON	6 559,23
TERNAT	576,82
THIVET	1 500,44
THOL LES MILLIERES	290,18
THONNANCE LES JOINVILLE	1 437,07
THONNANCE LES MOULINS	588,61
TORCENAY	435,27
TREIX	3 627,10
TREMILLY	2 277,01
TROISFONTAINES LA VILLE	4 510,37
VAL DE MEUSE	1 231,88
VALLERET	418,90
VALS DES TILLES	5 958,65
VAUDRECOURT	518,18
VAUDREMONT	2 010,30
VAUXBONS	2 030,21
VESAIGNES SOUS LAFAUCHE	1 108,71
VESVRES SOUS CHALANCEY	1 980,05
VIGNES LA COTE	1 396,60
VILLARS EN AZOIS	1 351,62
VILLARS SANTENOGE	5 827,13
VILLEGUSIEN LE LAC	1 478,41
VILLIERS EN LIEU	6 248,08
VILLIERS LES APREY	852,11
VILLIERS SUR SUIZE	544,55
VIOLOT	2 640,03
VITRY EN MONTAGNE	3 154,10
VITRY LES NOGENT	41,14
VIVEY	8 451,65
VOILLECOMTE	6 951,73
VOISEY	8 475,18
VOISINES	12 576,44
VOUECOURT	5 920,28
VRAINCOURT	1 084,74
WASSY	1 435,87

* Montant provisoire

Les Journées de la Nature Propre 2025 : une mobilisation exemplaire dans cinq communes

Les 14, 15 et 16 mars 2025, les citoyens de plusieurs communes ont uni leurs forces pour lutter contre la pollution lors des Journées de la Nature Propre (JLNP). Grâce à la participation des écoles, des associations et des sociétés de chasse, l'initiative a permis de collecter un total impressionnant de 1 817 kg de déchets répartis sur sept points de collecte, représentant un volume total de 23 m³.

Une mobilisation collective dans cinq communes

L'opération a rassemblé des bénévoles dans les communes suivantes :

- **Chaumont**
- **Eclaron**
- **Puellemontier**
- **Andelot**
- **Roches-Bettaincourt**

Chaque site de collecte a vu l'implication de citoyens de tous âges, encadrés par des enseignants, des chasseurs, des associations locales et la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne. Le Weldom de Chaumont a également participé à un point vendredi 14 mars avec la MFR de Buxières-les-Villiers sur Chaumont.

Des résultats concrets et alarmants

Sur l'ensemble des points de collecte, les bénévoles ont récupéré **1 817 kg de déchets**, incluant des canettes, des bouteilles en plastique, des pneus et divers autres détritus abandonnés dans la nature, soit un volume total de **23 m³**.

▲ Les Scouts en action à Chaumont © FDC 52

Les résultats par communes sont surprenants :

- **Chaumont** : 257 kg
- **Eclaron** : 322 kg
- **Andelot** : 500 kg
- **Roches-Bettaincourt** : 700 kg
- **Puellemontier** : 38 kg

Les canettes récupérées ont été déposées chez **KNetPartage**, un pro-

▲ Canettes récupérées par la société de chasse d'Eclaron © FDC 52

▲ La MFR de Buxières © FDC 52

▲ 322 kg de déchets ramassés à Eclaron

gramme de recyclage permettant de financer des projets solidaires.

L'engagement des sociétés de chasse et des bénévoles

Les sociétés de chasse locales ont joué un rôle clé en organisant les collectes et en sensibilisant les participants à l'importance de préserver la biodiversité. Grâce à leur expertise du terrain, elles ont aidé à localiser les zones les plus touchées par la pollution et à coordonner les efforts de ramassage.

Puis les bénévoles ont œuvré dans la joie et la bonne humeur, parfois pourtant dans des conditions climatiques compliquées, au ramassage d'un maximum de déchets. Leur aide a été d'une importance cruciale dans ces opérations.

Un message fort pour l'avenir

Cette mobilisation montre à quel point l'action collective peut faire une différence pour l'environnement. "Nous avons tous un rôle à jouer dans la protection de la nature. Voir autant de jeunes engagés est un signe encourageant pour l'avenir", témoigne un organisateur.

L'édition 2025 des **Journées de la Nature Propre** a prouvé qu'ensemble, citoyens et chasseurs peuvent agir efficacement pour un environnement plus propre. **Rendez-vous en 2026 pour une mobilisation encore plus forte !**

Merci à vous tous pour votre participation et votre intérêt pour la faune et la flore !!

▲ La récolte des chasseurs de Puellemontier © FDC 52

▲ Les élèves de l'école d'Eclaron © FDC 52

Les chasseurs au secours de la biodiversité

Depuis de nombreuses années, la Fédération des Chasseurs organise et intervient auprès du grand public pour valoriser et sensibiliser sur les enjeux et la sauvegarde des habitats en faveur de la biodiversité. C'est grâce aux divers projets Biodiv'plaines, co-financé par l'OFB, que les chasseurs peuvent réaliser chaque année des aménagements paysagers tels que la création de vergers, la plantation de haies, la restauration de mares ou encore, la pose de nichoirs à hirondelles.

Près de 35 communes ont sollicité les agents de la Fédération pour leur venir en aide dans l'accomplissement de leur projet écologique. En mars 2025, le projet a marqué son aboutissement illustrant un bel élan collectif pour la protection de l'environnement. Ce projet démontre avec succès que la préservation de la nature peut débuter localement, grâce à des initiatives accessibles à tous. Une belle leçon de solidarité et de sensibilisation environnementale pour les générations présentes et futures. Des nichoirs à hirondelles fait mains se sont retrouvés posés au coin des écoles de Ceffonds, Planrupt pour aider ces petits volatiles dans leur nidification.

▲ Une nouvelle « haie-re » pour les militaires © Axelle DROBNIAK armée de l'air et de l'espace

En février 2025, la Fédération des Chasseurs a été sollicitée pour participer à la plantation d'une haie sur la Base Aérienne A113 ! Confrontés à divers enjeux, les militaires ont contribué à la mise en place de cette haie le long de la piste de vol, dans le but de réduire la présence des oiseaux pouvant interférer avec les activités aériennes. La Ville de Saint-Dizier a également apporté son soutien à ce projet en fournissant le paillage nécessaire. Cette initiative, menée dans une ambiance de partage et de convivialité, a renforcé les liens entre les deux organismes, témoignant d'un engagement commun en faveur de la préservation de l'environnement et de la sécurité. Ensemble, chasseurs et militaires ont prouvé qu'ils pouvaient allier leur "flair de terrain" à une mission de terrain pour un avenir durable.

Usage des talkies-walkies à la chasse

Depuis 2010, l'utilisation d'émetteurs et de récepteurs est permise pour l'organisation de battues au grand gibier. La communication est essentielle, notamment pour garantir la sécurité des participants.

Les talkies-walkies peuvent être utilisés lors de la chasse, à condition de se conformer à la fréquence 157.487500 MHz, commune aux Fédérations des Chasseurs du Nord-Est. Cette fréquence doit être préalablement programmée sur les appareils.

Il est crucial de respecter rigoureusement les usages autorisés afin de ne pas perturber certains services de l'État, souvent impliqués dans des missions de secours ou de protection civile.

▲ L'utilisation du talkie-walkie est autorisée à la chasse © FDC 52

Inscrivez-vous au Cinématir et perfectionnez votre tir

Le Cinématir, à ne pas confondre avec le Cinétir, (tir à balle réelle, à 35 m, dans un « blockauss » avec vitre blindée et mur en béton), se pratique simplement dans une pièce d'une surface de l'ordre de 20 m² dans n'importe quel immeuble ou maison d'habitation.

Ce simulateur de tir est un logiciel de formation et/ou d'entraînement, avec tir laser sur un écran de 5 m x 3 m dans une salle disposant d'un recul de 3,50 m. Ce simulateur est destiné, gracieusement, à l'ensemble des chasseurs ayant validé un permis de chasser haut-marnais.
Il vient compléter un vide de formation cynégétique entre l'obtention du permis de chasser et la mise en situation réelle (fusil/carabine en main) du nouveau détenteur de ce permis, face à un gibier qu'il va tenter de prélever.
La réponse existe, totale ou partielle. Grâce au Cinématir venez apprendre et mesurer votre efficacité au tir avec votre arme personnelle, carabine ou fusil (sans cartouche), à laquelle nous adjoignons un rayon laser, et avec l'accompagnement d'un moniteur.
Imaginons que je doive tirer un animal qui fuit à 35 k/h (vitesse équivalente à un sanglier au galop).

- quelles sont les zones vitales à atteindre ?
- comment faire pour atteindre ces zones ?
- comment va se comporter mon projectile pendant le tir ?
- comment réagir pour intégrer tous les paramètres nécessaires (environnement-direction animal-choix du point à atteindre-balistique)

▲ Séance de cinématir © FDC 52

Tout ça en quelques secondes, voire moins !
Venez et découvrez tout cela en prenant RDV pour une séance de Cinématir au siège de votre fédération à Chaumont.
Allez sur le site www.fdc52.fr, en page d'accueil, cliquez sur Cinématir puis Réservation et inscrivez-vous suivant les dates proposées

notre conseil : pour une heure de réservation, deux personnes c'est le choix idéal (car rester en joue, avec votre carabine, seul pendant une heure c'est trop : alterner à deux c'est mieux)

Mis en place depuis le 16 juin 2021, le Cinématir vous apprend ainsi à maîtriser une situation, en configuration quasi réelle, afin d'optimiser vos chances de réussite lors du tir d'un petit ou grand gibier.
Aujourd'hui, près de 300 chasseurs haut-marnais ont déjà bénéficié et apprécié unanimement ce simulateur qui leur permet :

> de se former et de s'entraîner au tir d'un gibier (grenaille ou balle) avec leur arme personnelle,
> mais aussi de comprendre (grâce à un diagnostic visualisé au ralenti notamment) pourquoi ils ont manqué d'adresse, ou pire blessé un animal.

Toutefois, et c'est le but essentiel, il permet aussi de constater les progrès qu'apporte cette nouveauté en matière de formation au tir, et la satisfaction ressentie lors du prélèvement propre (même s'il n'est que fictif) d'un animal après la correction d'erreurs, parfois insoupçonnées, détectées lors de séances d'entraînement.
Alors à bientôt dans nos locaux pour accéder à l'excellence du chasseur/tireur !

L'Ouette d'Egypte

L'Ouette d'Egypte est un oiseau originaire d'Afrique, et plus précisément au Sud du Sahara et le long de la vallée du Nil. Elle a été introduite en Allemagne, aux Pays-Bas et en Angleterre. De plus en plus d'oiseaux de cette espèce, issus de la population introduite, se retrouvent et sont observés en Belgique et en France.

Cette espèce peut être confondue avec une oie, or on la différencie par ses longues pattes roses, sa tête claire et ses tâches marron autour des yeux tel « un œil au beurre noir ». On l'identifie également à l'aide de son ventre beige et de sa tâche marron, de son miroir vert et sa queue noire.
Cette espèce exotique envahissante, non originaire de notre pays, s'acclimate facilement au vu du réchauffement climatique et donc peut avoir une reproduction importante et une prolifération rapide, tout cela en défaveur d'autres espèces.
Son apparition en France est due à son introduction en Allemagne et par des évasions plusieurs évasions conséquentes aux Pays-Bas. Ces individus ont donc migré vers les pays voisins, tels que la Belgique et la France. C'est comme cela que l'Ouette d'Egypte s'est retrouvée chez nous et s'installe petit à petit.
A travers les différents comptages ISNEA, ce sont plus de 150 individus de cette espèce qui ont été comptés sur les principaux plans d'eaux.
Cette espèce a une forte compétitivité avec nos espèces indigènes puisqu'elle est très territoriale, et que pendant la période de reproduction elle devient extrêmement agressive envers les autres oiseaux. Elle va empêcher les autres espèces de nicher à proximité de son nid, va utiliser le nid d'autres espèces ou peut aller jusqu'à détruire les œufs des espèces nichant à proximité. Elle peut s'en prendre à des oiseaux plus gros qu'elle ou même d'autres animaux, ce qui pourrait participer à son expansion du fait que ces prédateurs sont restreints.

▲ Ouette d'Egypte © FDC 90

Statut en Haute-Marne :
Non chassable
Non piégeable

Afin d'éviter tout cela, et pour maintenir une bonne biodiversité, si vous avez des informations concernant cette espèce, comme des photos ou des témoignages, n'hésitez pas à les faire parvenir à la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Marne

Réseau loup lynx - Nous avons besoin de vous !

Lors des commissions locales de concertation tenues en mars et avril, afin de fixer les densités cervidés pour la prochaine saison de chasse, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a souhaité intervenir lors de l'ouverture de la séance plénière pour faire un point sur la situation des populations de loups et de lynx en Haute-Marne.

L'OFB a ciblé les unités de gestion où les observations étaient les plus significatives. Ludovic Chaffaut et Samuel Courtaut ont présenté ces deux espèces, en abordant leur répartition géographique, leurs comportements biologiques et éthologiques, ainsi que des données chiffrées sur la présence officielle ou suspectée du loup et du lynx dans notre département.
L'objectif était de fournir des explications, de rassurer mais surtout d'échanger avec les acteurs du monde de la chasse sur toutes les données collectées par les chasseurs.
Chaque territoire possède des caméras. Les personnes œuvrant régulièrement en forêt ou dans les plaines peuvent apporter un soutien précieux en partageant de nombreux indices.

© D. GEST

Cet échange a été constructif. Si vous souhaitez apporter votre soutien, n'hésitez pas à nous communiquer vos observations ou à les saisir dans Vigifaune.

Un jeune cerf victime de sa gourmandise

Le 16 mars dernier, nous avons été contactés par un adhérent, M. Jérôme Levasseur, qui nous a signalé la découverte d'un cadavre de cerf sur la commune de Saint-Ciergues. L'animal ne présentait aucune anomalie apparente et semblait être en bon état général. Nous avons déclenché le protocole dans le cadre du réseau SAGIR et acheminé le cerf au laboratoire départemental pour analyses.

Baptiste Lanoue, laborantin, a commencé une série d'échantillonnages sur la dépouille.

Les investigations ont été rapidement stoppées. Les poumons qui semblaient non oxygénés, ont conduit Baptiste Lanoue à ouvrir la trachée de l'animal. À l'ouverture, un corps étranger a été découvert : un morceau de bois coincé dans la trachée. La conclusion a été claire : le cerf est mort par étouffement.

Les yeux plus gros que le ventre !

Après analyse, il a été établi que ce corps étranger était un fragment d'écorce de bouleau. Dans ce cas, la taille du morceau est impressionnante, mesurant 21 cm de long pour 3 mm d'épaisseur. L'ingestion de cette écorce sans mastication par le cerf reste une énigme.

En période hivernale, lorsque les bourgeons et les feuilles sont absents, l'écorçage est fréquent chez les grands cervidés. Ce comportement aura eu raison du jeune cerf en refait.

▲ Acheminement du cerf au Laboratoire Départemental par Christophe Thivet © FDC 52

▲ Ouverture de la trachée © LD 52

▲ Extraction du fragment d'écorce de bouleau © LD 52

Action positive des Gardes-Chasse Particuliers

Le monde agricole a besoin d'un soutien pour limiter la prolifération des ragondins. Importé d'Amérique du Sud à la fin du XIXe siècle pour sa fourrure, le ragondin (Myocastor coypus) a été relâché dans les années 1930 et a depuis colonisé l'ensemble des régions françaises. Ce rongeur peut donner naissance à trois portées par an, chacune comprenant entre cinq et sept petits. N'ayant pas de prédateur naturel à l'âge adulte, seuls les jeunes peuvent être chassés par des animaux tels que les renards, les mustélidés ou certains rapaces.

Les ragondins creusent des galeries profondes dans les berges de rivières et d'étangs, ce qui fragilise ces structures et peut entraîner leur effondrement. Les arbres qui bordent les rives ne sont pas épargnés et finissent souvent dans les cours d'eau. Essentiellement herbivore, le ragondin, surnommé le lièvre des marais, consomme également des céréales telles que le blé et le maïs. Vivant en colonie, les dégâts causés aux cultures peuvent rapidement devenir importants. Il se nourrit également d'écrevisses et de moules d'eau douce dans les rivières.

Depuis 2016, le ragondin est inscrit sur la liste des espèces exotiques envahissantes par l'Union Européenne, ce qui permet sa destruction toute l'année par tir, à l'arc, piégeage ou déterrage. Concernant la régulation à tir, il est obligatoire d'utiliser des cartouches à billes d'acier à moins de 100 mètres des cours d'eau. Pour rappel, l'arrêté préfectoral de Haute-Marne interdit l'utilisation de la 22 long rifle pour la chasse et la destruction. Chaque chasseur doit pouvoir participer à la destruction et à

▲ Ragondin © D. GEST

la réduction de cette espèce dans le département.

Sous l'égide de son Président Thierry Cugnot et en collaboration avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne, l'Association Haut-Marnaise des Gardes-Chasse Particuliers participe à des sessions de régulation grâce à ses membres. Outre certaines fonctions de police de la chasse, les gardes-chasses particuliers sont investis du pouvoir de régulation des ESOD toute l'année sur le territoire dont ils ont la garde. Ils peuvent assurer la mission de destruction du ragondin sur demande de propriétaires ou de fermiers. Il suffit pour cela d'une simple délégation du droit de destruction délivrée par le propriétaire, ce qui est le cas pour le GAEC Masselot-Dubuc de Vignes-La-Côte. Des gardes-chasse particuliers membres de l'AHMGCP participent activement à la régulation de cette espèce invasive et destructrice, et collaborent par là même à la protection des terres agricoles, la préservation des rives et limite la propagation des maladies (leptospirose).

ASSOCIATION HAUT-MARNAISE DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS
A.H.M.G.C.P.
52

Pour plus d'informations ou pour rejoindre l'AHMGCP, contactez Thierry CUGNOT au 06 76 07 55 10 Par mail : ahmgcp@outlook.fr

À la Rencontre de Raphaël Cheron, Président de l'ASCA 52

Raphaël Cheron a été réélu au poste de président de l'ASCA 52 pour la 3ème fois. A cette occasion, il souhaite se présenter à tous les chasseurs haut-marnais.

- J'ai obtenu mon permis de chasser en 1995, la formation venaison en 2009 et la formation chasse à l'arc en 2012.
- Je pratique le tir à l'arc au sein du club des Archers St Bernard depuis 2010 et je suis entraîneur niveau 1 diplômé d'État depuis 2014.
- Je suis adhérent depuis 2013 à l'ASCA 52 et je contribue aux formations des nouveaux chasseurs depuis environ 2015. Élu président en 2019, je suis devenu instructeur fédéral à la FFCA en 2021 pour assurer une formation optimale des nouveaux chasseurs à l'arc au sein de notre fédération.
- Je fais partie d'une famille de chasseurs. Mon père, mon oncle et mon grand-père m'ont donné l'envie de devenir chasseur.
- J'avais hésité longtemps avant de passer ma formation chasse à l'arc, surtout à cause de ma méconnaissance de ce mode de chasse mais depuis c'est une vraie et prenante passion.
- Je suis arrivé à un moment de ma vie de chasseur en tant qu'archer où le plus important pour moi est de transmettre mes connaissances, ma passion, mon expérience et une certaine éthique de la chasse aux générations à venir.
- Faire découvrir à tous, notre passion et notre méthode de chasse lors de journées découvertes (Fête de la chasse et autres événements locaux où l'on peut rencontrer du public de tous âges et horizons).

▲ Le Président de l'ASCA 52, Raphaël Cheron © Raphaël Cheron

- Rester à l'écoute aussi des autres utilisateurs de la nature lors de rencontres pendant nos journées de chasse (promeneurs, amis de la nature, vttistes,...)
- Montrer à tous que la chasse n'est pas qu'un simple acte de prélèvement, mais qu'il y a aussi l'entretien des lignes, l'observation et la connaissance du territoire, la formation des futurs chasseurs et les journées de rencontres avec les non-chasseurs afin de leur montrer que l'on peut tous cohabiter sur un même territoire, surtout avec la pratique de la chasse à l'arc.
- Mes plus beaux souvenirs de chasse : mon premier sanglier au poste avec mon père et son vieux trois-coups, mon premier ferme avec mes chiens (Nestor, fauve de bretagne et Scooter, welsch terrier), bien-sûr mon premier brocard à l'arc que j'ai pu flécher à 7 m et enfin mon premier sanglier à l'arc qui reste une des plus belles émotions de ma vie de chasseur. J'ai la chance de chasser sur un très beau territoire qui m'a permis de voir beaucoup de grands gibiers et de vivre beaucoup de bons moments. Nous avons la chance de chasser dans un beau département où l'on peut prélever de très beaux trophées.
- Je pense qu'il faudrait revenir à une chasse plus raisonnée, car de nos jours, il devient impensable pour certains chasseurs de ne pas tirer de sanglier à chaque journée de chasse alors qu'il y a une vingtaine d'années, le prélèvement d'un seul sanglier lors d'une battue et c'était la fête à la cabane, des moments que je retrouve dans la chasse à l'arc.
- Je crois qu'il est essentiel de redoubler d'efforts pour préserver le petit gibier (plantation de haies, création de zones protégées), faire baisser les densités de sangliers afin de diminuer les dégâts et les indemnités qui en découlent afin de ne plus comparer le chasseur juste à un simple tireur de sanglier et montrer qu'il existe beaucoup d'autres animaux à chasser et d'autres types de chasse à pratiquer.

Liste des conducteurs agréés UNUCR 52

Berkane Claude Délégué départemental	Richebourg	06 84 84 80 16
Aubertin Nicolas	Robert-Magny	06 31 49 23 07
Bolmont Christophe	Arc en Barrois	06 89 72 19 51
Brizion Samuel	Darmannes	06 87 28 87 87
Carnet Dominique	Maranville	06 38 35 02 26
Carnet Quentin	Maranville	06 10 47 60 97
Cavalera Bruno	Roches Bettaincourt	06 65 48 09 39
Cézard Amandine Rattachée UNUCR 52	Vendoeuvre sur Barse (10)	06 15 33 42 19
Didon Damien	Arc en Barrois	06 32 62 15 44
Frérot Jean-Pierre	Ambonville	06 77 52 65 41 / 06 64 69 56 46
Lasalle Pascal	Voillecomte	06 36 89 40 01
Martin Grégoire	Châteauvillain	06 13 19 80 94
Morain Gérard	Torcenay	06 30 76 29 05
Mussy Sylvain	Chaumont	06 85 43 90 59
Péchiodat Michel	Bugnières	06 76 20 69 46
Piguet Ange	Flammerécourt	06 86 96 17 59
Renaudin Jean-Marie	Arc en Barrois	03 25 02 53 57 / 06 85 78 32 25
Renaudin Jean-Philippe	Arc en Barrois	06 47 30 98 61
Renaudin Noël	Arc en Barrois	06 25 35 76 89
Ricard Frédéric Rattaché UNUCR 52	Vouzy (51)	06 33 24 70 15

Conducteurs des Vosges limite département

Thibout Jessy	Maxey sur Meuse (88)	07 80 59 90 79
Thuon William	Saulxures les Bulgneville (88)	06 81 16 22 20

Faisons confiance à notre chien

Le 26 octobre, je participe à une journée de chasse. Vers 13 h, en fin de battue, l'adjudicataire me joint par radio pour me demander d'effectuer une recherche sur faon. Je dois rejoindre Patrice qui a tiré ce faon le matin à 10 h. Patrice dit lui avoir mis une balle arrière. L'animal a traversé la rivière. Avec le 4X4, nous faisons le tour de la rivière pour commencer la recherche à l'endroit où a été vu le faon pour la dernière fois.

Je prépare Talya, ma petite chienne de 3 ans qui a réussi avec brio le passage de l'épreuve multi races en juin dernier à Châteauvillain. Je lui mets le collier, la botte, et c'est parti....
Nous longeons la rivière. Talya trouve une goutte de sang mais part à contre-pied. Je l'arrête, la remets sur la voie et d'un seul coup, elle retrouve du sang, traverse une pâture. Nous la suivons dans un bois. À son comportement, je comprends qu'elle est sur la bonne voie. Elle trouve des indices, continue sur sa lancée. Après 800 m environ, elle lève le nez et me regarde. En voyant son attitude je lis qu'elle se méfie. Donc, Attention !!
- "Patrice : charge ton arme. A mon avis, il n'est pas loin. Tu tires à coup sûr mais attention à mon chien !". Tout en disant cela, j'avance avec prudence, reste à hauteur de ma chienne pour la rassurer.
L'animal est couché, blessé mais vivant. Patrice le sert à la dague. Bien entendu, je félicite Talya.
Pendant ce temps, mon accompagnateur reste stupéfait, il vient de servir un chevreuil. Le chevreuil qu'il a tiré ce matin et non le faon qu'il pensait avoir touché.
Tout conducteur doit rester vigilant par rapport aux précisions que donne le tireur.
Entendre, écouter, enregistrer et suivre son chien et son instinct.

▲ Frédéric Ricard et Talya © UNUCR

Mais bon sang de bon sens, appelez-nous !!!! Quel que soit l'animal blessé.

Frédéric Ricard
Conducteur Agréé UNUCR
51130 VOUZY

Hot-Dog de sanglier

Pour 8 personnes

Ingrédients

- 8 saucisses de sanglier
- 8 pains à hot dog

Pour la sauce :
- 1 poivron rouge
- 1 oignon blanc
- 1 tomate
- 4 gousses d'ail
- 1 tranche de pain rassis
- 1 cuillère à soupe d'amandes
- 1 cuillère à soupe de noisettes
- 1 cuillère à soupe de pignons de pin
- Vinaigre de Xérès
- Huile d'olive
- Sel & poivre

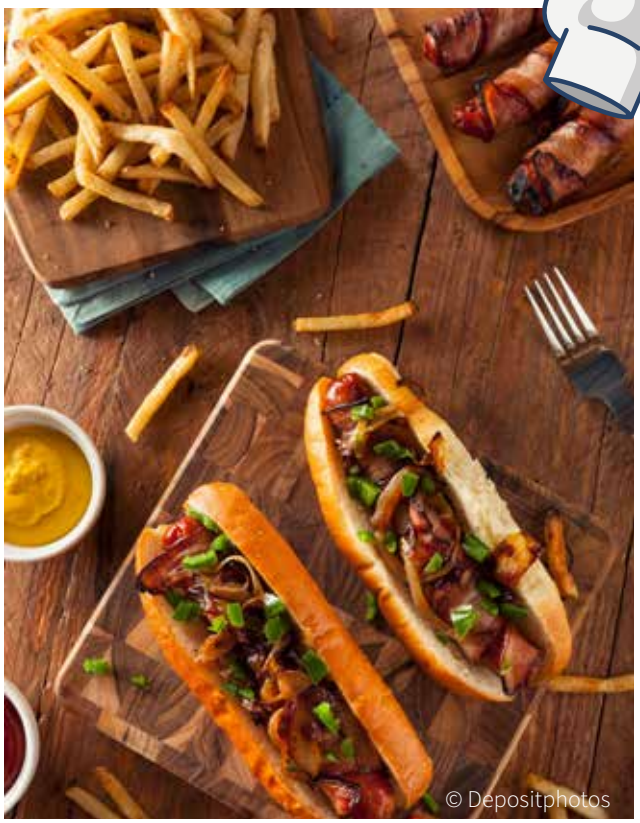

INSTRUCTIONS

Préparez la sauce
Dans une poêle chaude, faites torréfier les amandes, les noisettes et les pignons de pin, puis déposez-les sur du papier absorbant. Réservez.
Retirez les pépins du poivron et de la tomate, épluchez l'oignon et déposez l'ensemble sur une plaque allant au four. Ajoutez également la tranche de pain et les gousses d'ail fendues en conservant leurs peaux. Enfournez dans un four préchauffé à 200°C, en pensant à retirer le pain une fois doré. Lorsque les légumes sont bien grillés, assaisonnez-les de sel, poivre et d'un trait d'huile d'olive (afin de dégager de l'humidité et décollez les sucs), puis poursuivez la cuisson 20 minutes.
Une fois les légumes refroidis, retirez la peau des gousses d'ail. Mixez le pain doré avec les fruits secs et les légumes grillés. Ajoutez 3 cuillères à soupe de vinaigre et mixez de nouveau jusqu'à l'obtention d'une purée lisse. Ajoutez 5 cuillères à soupe d'huile d'olive et mixez encore. Allongez avec un peu d'eau si nécessaire. La sauce doit être lisse et homogène.

Juste avant le repas
Faites griller les saucisses à la poêle ou au barbecue. Pendant ce temps, réchauffez les pains à hot dog au four. Tartinez chaque pain de sauce et ajoutez les saucisses. Dégustez bien chaud.
N'hésitez pas à faire rôtir quelques légumes au four en même temps que ceux de la sauce, à ajouter en topping sur les hot-dogs ou à servir en accompagnement.

Recette de **Renards Gourmets** pour **Je cuisine du gibier**

Dates à retenir

▲ Formation premiers secours sécurité © FDC 52

7 et 8 juin :
Nature et Chasse en Fête au Château de Joinville

8 juin à partir de 7h :
Ball-trap à la Ferme de Seuchey à Saulles organisé par la sté de chasse – Vide grenier / Marché du Terroir – concours de quilles – Barbecue – Buvette – Concert gratuit

Du 13 au 15 juin :
Game Fair à Lamotte-Beuvron

17 et 18 juin :
Formation piégeage

28 juin :
Formation sécurité organisateur de chasse à Chevillon

5 juillet :
Formation chasse accompagnée
16 août à partir de 14h et 17 août à partir de 9h :
ball-trap à Piépape avec restauration et buvette sur place

30 août à partir de 12h et 31 août à partir de 9h :
ball-trap à Bay Sur Aube organisé par la sté de Vitry

30 août et 6 septembre : F
ormation garde-chasse particulier

5 septembre :
Formation chasse accompagnée

6 septembre :
Formation chasse à l'arc

13 septembre :
Formation organisateur de chasse à Chaumont

BULLETIN D'ABONNEMENT POUR UN AN (4 NUMÉROS)

Nom

Prénom

Adresse

Ci-joint un règlement de 4 € par ❑ chèque postal ❑ chèque bancaire

Fédération des Chasseurs de la Haute Marne
16, rue des frères Parisot
BP 40137
52004 Chaumont Cedex

Signature

Fédération Départementale des Chasseurs
de la Haute-Marne

fête ses 100 ans

Samedi 20 SEPT. 2025

Repas champêtre
AVEC GUEULETON

SUR RÉSERVATION

Info

*Modalité de participation à la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Marne :
par téléphone au **03 25 02 47 38**
ou sur **www.fdc52.fr**, *rubrique "actualité"*